

MANUEL D'UTILISATION

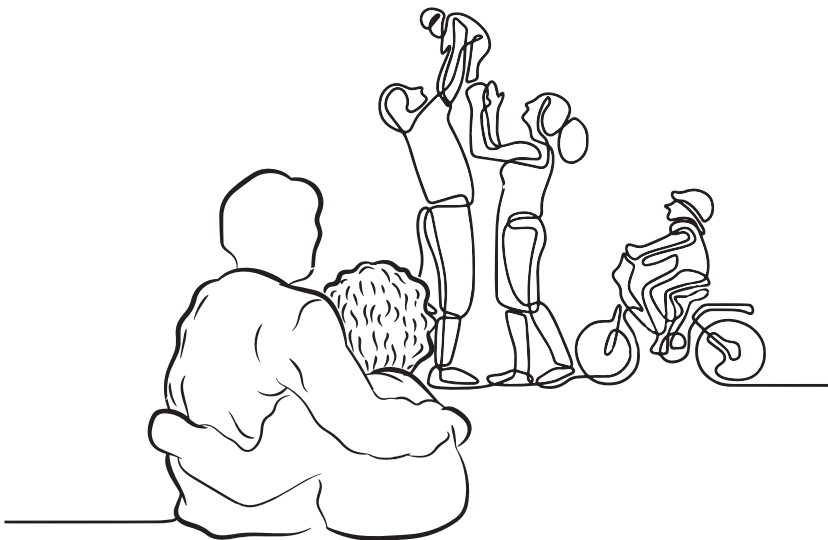
Ce manuel a pour objectif de soutenir l'appropriation de la *Grille d'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE*. La grille¹ présentée ici a été élaborée à la suite de la révision du cadre de référence des Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), en 2019, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ce manuel s'adresse :

- Aux intervenants² – pivots et autres intervenants de l'équipe des SIPPE (infirmière, nutritionniste, psychoéducatrice, travailleuse sociale, éducatrice spécialisée, etc.);
- aux accompagnateurs cliniques (superviseur ou conseiller clinique, assistante à la coordination professionnelle, assistante au supérieur immédiat).

Il vise à :

1. [présenter la grille](#) et en guider l'utilisation;
2. [situer l'approche](#) sur laquelle l'intervenante doit s'appuyer pour l'utiliser;
3. [indiquer les stratégies d'accompagnement](#) à privilégier par l'intervenante, au moment de sa passation et lors de l'analyse des besoins des familles.



1. Afin d'alléger le texte, le terme « grille » sera utilisé dans le document pour désigner « Grille d'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE ».

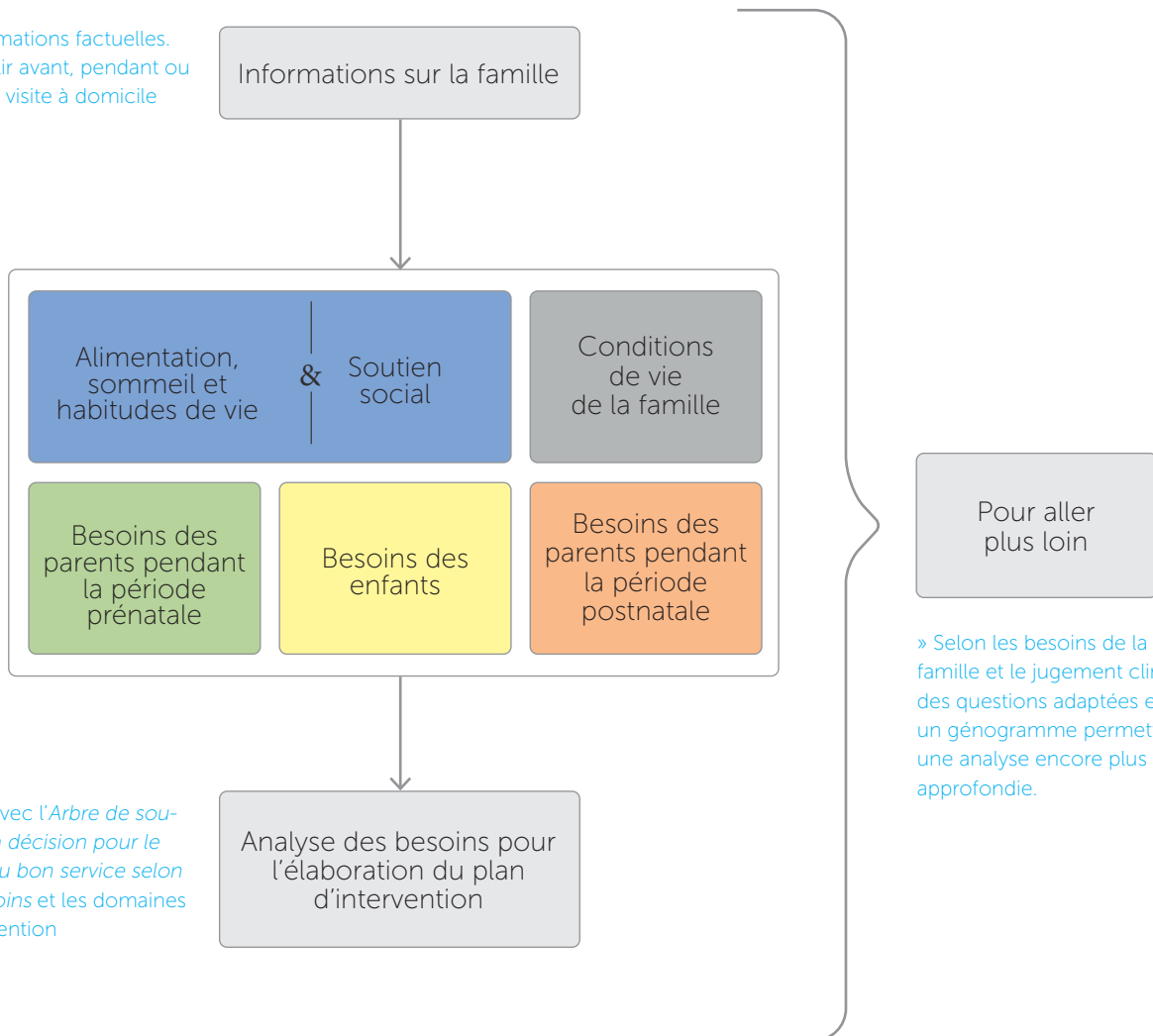
2. Étant donné que la majorité des personnes intervenant dans le cadre des SIPPE s'identifient comme femme, le féminin est utilisé pour alléger le texte. Le mot « intervenante » désigne toute personne qui intervient dans les SIPPE.

1. LA GRILLE D'ANALYSE DES BESOINS DES FAMILLES

Différents aspects peuvent être documentés pour réaliser l'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE par le biais de la grille. Le schéma qui suit illustre cette démarche.

Démarche d'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE

» Informations factuelles.
À remplir avant, pendant ou après la visite à domicile

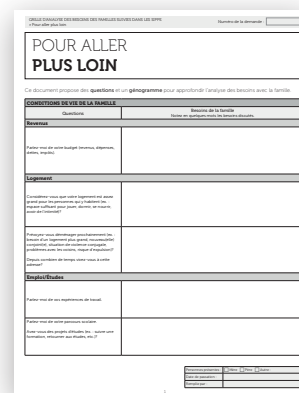
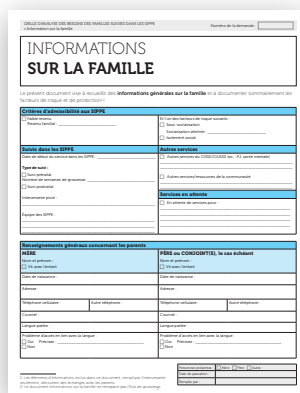
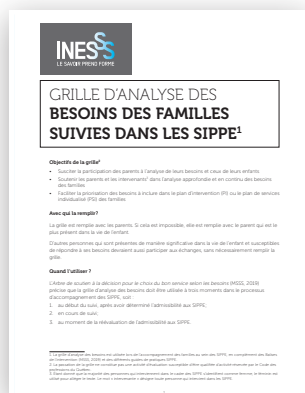


» Lien avec l'Arbre de soutien à la décision pour le choix du bon service selon les besoins et les domaines d'intervention

» Selon les besoins de la famille et le jugement clinique, des questions adaptées et un génogramme permettent une analyse encore plus approfondie.

La grille d'analyse des besoins des familles se compose de différents documents élaborés de façon à pouvoir être utilisés séparément :

1. La grille elle-même;
2. Informations sur la famille;
3. Pour aller plus loin.



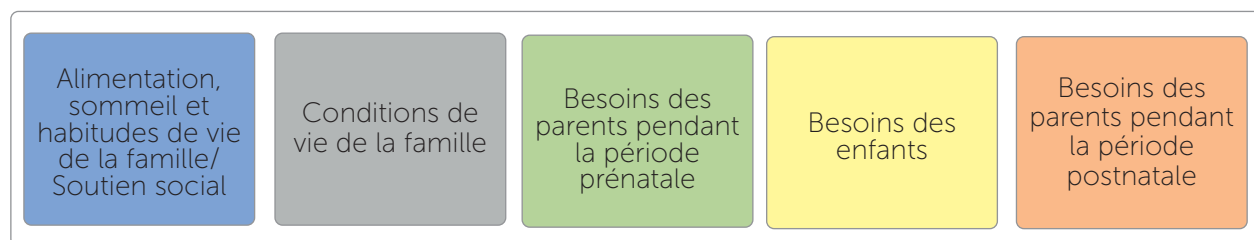
Ces trois documents sont mis à la disposition des intervenantes dans le cadre de l'analyse des besoins des familles.

1) Grille d'analyse des besoins des familles

Objectifs de la grille

- Susciter la participation des parents à l'analyse de leurs besoins et ceux de leurs enfants
- Soutenir les parents et les intervenantes dans l'analyse approfondie et en continu des besoins des familles
- Faciliter la priorisation des besoins à inclure dans le plan d'intervention (PI) ou le plan de services individualisé (PSI) des familles

La grille se divise en cinq grandes sections portant sur :



Comment la remplir?

La grille est remplie par l'intervenante en engageant un dialogue avec les parents qui participent à l'analyse des besoins. L'intervenante fait preuve de souplesse et adapte le rythme de passation de la grille selon la situation du moment (présence d'enfants, disponibilité émotionnelle des parents). Elle invite chacun des parents à répondre sommairement à chacune des questions, et elle encercle l'image proposée dans la grille qui correspond le plus à la perception de leur besoin. Elle peut aussi inviter les parents à encercler cette image. Elle utilise l'espace prévu pour indiquer en quelques mots l'essentiel de ce qui a été convenu avec les parents. Chacune des sections se termine par un tableau sur les besoins jugés prioritaires par les parents concernant les sujets abordés.

À la fin de la grille, on retrouve un tableau synthèse qui permet à l'intervenante de retranscrire les besoins prioritaires identifiés dans chacune des sections ainsi que les besoins pour lesquels de l'aide est souhaitée. L'intervenante rappelle aux parents les éléments qui ont été discutés lors de la passation de la grille et convient avec eux des besoins à inclure dans le plan d'intervention (PI).

En conformité avec le nouveau cadre de référence des SIPPE, deux outils complémentaires présentés dans les Balises de l'intervention (MSSS, 2019) doivent être considérés pour le suivi que doit assurer l'intervenante :

1. *l'Arbre de soutien à la décision pour le choix du bon service selon les besoins*, à savoir si l'analyse des besoins confirme la nécessité d'un accompagnement des SIPPE;
2. les niveaux et les domaines d'intervention pour déterminer l'intensité du suivi des SIPPE. On retrouve quatre domaines d'intervention : attachement sécurisant et interactions parent-enfant; besoins de base, soins médicaux et santé préventive; développement de l'enfant; réseau de soutien.

2) Informations sur la famille

Objectifs du document

- Recueillir des informations générales sur la famille au regard de la demande de services
- Documenter sommairement des aspects en lien avec les facteurs de risque et les facteurs de protection de la famille
- Aider l'intervenante dans l'orientation de la famille selon *l'Arbre de soutien à la décision pour le choix du bon service selon les besoins* (MSSS, 2019).

Sujets abordés

- Les services offerts dans les SIPPE et d'autres services, les services en attente
- Les renseignements généraux concernant les parents et leur situation de vie de même que ceux concernant les enfants
- La santé physique et mentale (au besoin)

Quand le remplir

Avant la première visite au domicile	Lors des premières visites à domicile	En cours de suivi
<p>Une partie du document peut être remplie avant de se rendre au domicile de la famille. Exemples : le numéro de la demande de services, la date du début des services dans les SIPPE et les coordonnées des parents.</p>	<p>La majeure partie du document est remplie pendant les trois premières rencontres à domicile. Exemples : les informations sur l'alimentation, le sommeil et le réseau social.</p>	<p>Certaines parties du document sont remplies en cours de suivi. Exemples : des changements dans la santé des parents ou dans leurs habitudes de vie, l'inscription d'un enfant à un service de garde, des modifications dans le réseau social de la famille.</p>

3) Pour aller plus loin

Objectif du document

Ce document a pour objectif d'approfondir un sujet abordé au moment de la passation de la grille ou d'entamer des échanges sur de nouveaux aspects concernant les besoins des familles en encourageant un dialogue entre les parents et l'intervenante.

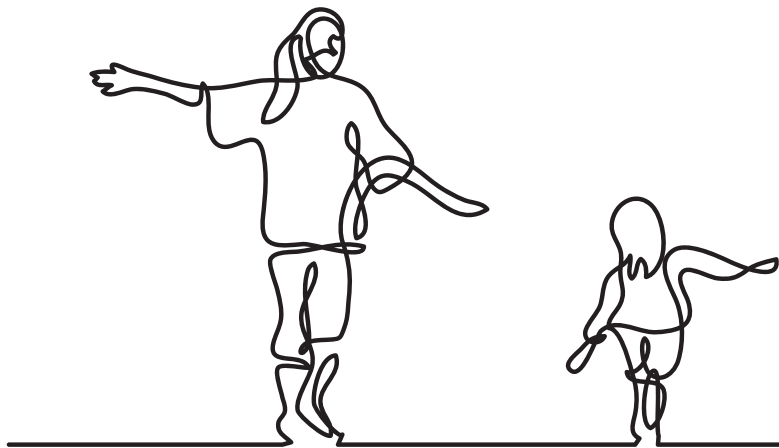
Sujets abordés

- Les revenus
- Le logement
- L'emploi/les études
- Le parcours migratoire
- L'accès aux services
- L'allaitement/L'alimentation du bébé
- Les sentiments à l'annonce de la grossesse
- Les besoins des enfants
- Les pratiques éducatives

On y propose également l'utilisation d'un génogramme pour illustrer sommairement et de façon graphique la famille et l'entourage de l'enfant.

Comment le remplir ?

Les questions comprises dans ce document sont mises à la disposition de l'intervenante, qui peut décider de les utiliser, selon les besoins de la famille et selon ce que lui dicte son jugement clinique. Par exemple : une intervenante a abordé un sujet au moment de la passation de la grille qui soulève des préoccupations sur le bien-être de l'enfant ; un parent exprime le besoin de parler davantage de sa relation avec son(sa) conjoint(e) ; un parent mentionne le besoin de s'exprimer sur sa relation avec ses parents.



2. APPROCHE

L'accompagnement des familles dans les SIPPE s'effectue selon une approche écologique. Par conséquent, l'analyse de leurs besoins dans le cadre des SIPPE prend en compte leurs contextes de vie et leur environnement (ex. : culture et langue, situation économique, communauté), de même que les facteurs de risque (ex. : problème de santé mentale, toxicomanie, isolement social) et les facteurs de protection (ex. : réseau social de qualité, habiletés relationnelles).

Ainsi, le développement de l'enfant et la réponse à ses besoins ne reposent pas uniquement sur les parents, mais sont la responsabilité de toute une communauté. Ils sont liés à un ensemble de dimensions pouvant faire l'objet, au moment de l'élaboration d'un PI, de cibles d'intervention pour aider les parents dans leur rôle. La grille évoque chacune de ces dimensions.



Cibles d'intervention

Pour mettre en œuvre l'approche écologique, les cibles d'intervention dans les SIPPE doivent être de différents niveaux.

Les besoins développementaux de l'enfant

- Les besoins développementaux de l'enfant sont au centre de l'analyse des besoins des familles afin d'en assurer une réponse optimale.
- Les parents participent activement à l'analyse des besoins de leur(s) enfant(s).
- L'intervenante favorise l'identification et la mise en œuvre d'opportunités du développement pour l'enfant (ex. : fréquentation d'un Centre de la petite enfance (CPE), participation à des ateliers parents-enfants, implication de personnes significatives dans la vie ou la communauté de l'enfant).

Les besoins et les compétences des parents et des familles

- Les forces des parents, leurs capacités d'agir et d'avoir du pouvoir sur leur vie sont reconnues et valorisées par l'intervenante pour les aider à relever les défis auxquels ils sont confrontés.
- Les parents participent activement à l'analyse des besoins de leur(s) enfant(s) et de leur famille.

La communauté

Les actions posées dans la communauté :

- visent le développement ou la consolidation du réseau social des familles;
- favorisent l'intégration sociale, scolaire et professionnelle de la famille;
- contribue au développement d'un filet social autour de la femme enceinte, de l'enfant et de sa famille.

3. STRATÉGIES D'ACCOMPAGNEMENT À PRIVILÉGIER

Cette section du manuel a tenu compte du Guide de pratiques pour accompagner les familles : à l'intention des intervenants des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (MSSS, 2016) et s'en est largement inspiré en ce qui concerne les stratégies à privilégier.

3.1 Créer et maintenir un lien de confiance

Dès le début de l'accompagnement par les SIPPE, l'intervenante adopte une attitude favorable à la création d'un lien de confiance avec les parents et s'assure de maintenir ce lien au fil des visites à domicile.

En quoi est-ce important de créer un lien de confiance ?

- Afin que les parents se sentent à l'aise d'échanger en toute confiance et simplicité avec l'intervenante sur leurs besoins et les difficultés qu'ils vivent, sans crainte d'être jugés
- Pour assurer la participation active des parents et de l'intervenante à la démarche d'analyse
- Pour maintenir une bonne relation tout au long du suivi

Quelques stratégies à privilégier pour créer et maintenir un lien de confiance

- Établir un contact chaleureux
- Écouter activement et faire preuve d'empathie
- Se montrer respectueux en tout temps lors des interactions avec la famille : être préparé, ponctuel, à l'écoute, démontrer un intérêt, etc.
- Instaurer un rapport égalitaire : adopter une posture d'accompagnateur, favoriser le pouvoir d'agir des parents, établir une relation authentique
- Inclure tous les membres de la famille et de l'entourage
- S'adapter aux besoins, valeurs et caractéristiques de la famille accompagnée

Comment appliquer ces stratégies dans le cadre de la passation de la grille ?

L'intervenante utilise la grille en faisant preuve d'ouverture et de souplesse. Au moment de la passation de celle-ci, elle suscite la participation des parents. Le but est d'encourager un dialogue égalitaire, de dégager une compréhension commune de la situation, d'identifier les besoins et les interventions pour y répondre. L'intervenante convient avec les parents du déroulement de la rencontre et les invite à préciser les besoins prioritaires pour lesquels ils souhaitent être aidés dans les SIPPE.

L'intervenante privilégie la relation. La rencontre prend la forme d'un dialogue autour de chacune des questions et se réalise dans la convivialité et le respect. Elle précise qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse et rappelle aux parents qu'ils ont le droit de ne pas répondre à certaines questions. Elle présente la grille aux parents et valide auprès d'eux les mots qu'elle a retenus pour résumer leurs propos comme réponse aux questions.

3.2 Impliquer le père

Dès le début de l'accompagnement, l'intervenante doit favoriser l'implication du père. Elle adapte l'accompagnement aux besoins et réalités du père et déploie des stratégies centrées sur ses forces.

En quoi est-ce important d'impliquer rapidement le père ?

- Pour encourager et faciliter l'implication de ce dernier dans l'analyse des besoins de l'enfant.
- Afin de favoriser la mobilisation du père dans son rôle et contribuer à son implication active au plan d'intervention (PI).

Quelques stratégies à privilégier pour impliquer le père

- S'intéresser à ses besoins et à son expérience de la paternité
- Reconnaître ses compétences, miser sur ses forces
- Souligner son apport au développement de son enfant
- Proposer des activités qui le mettent en action et en relation avec son enfant
- Encourager sa plus grande participation à la vie de l'enfant lorsqu'il ne vit plus avec lui
- Améliorer la qualité de la communication avec l'enfant

Comment appliquer ces stratégies dans le cadre de la passation de la grille ?

- Remplir la grille avec le père

En plus d'impliquer le père, l'intervenante suscite la participation des conjoints(es), le cas échéant, et des autres personnes qui sont présentes de manière significative dans la vie de l'enfant et susceptibles de répondre à ses besoins. Ces derniers peuvent participer aux échanges, sans nécessairement remplir la grille.



3.3 Mettre en place des pratiques inclusives et culturellement sensibles

La culture est l'un des déterminants sociaux de la santé. L'identité culturelle d'une famille peut influencer la façon dont elle perçoit ses besoins et ses repères pour y répondre. Selon leur culture, les familles sont susceptibles de devoir composer avec des façons de penser, d'agir ou d'être ainsi que des référents qui sont différents. De plus, les familles qui ne parlent ni le français ni l'anglais peuvent se trouver confrontées à des défis plus grands, par exemple lors de la recherche de soins, de services, d'emploi ou de logement. Lors d'une demande de services dans les SIPPE, il s'avère important de tenir compte des codes relationnels et des expressions propres à chacune des communautés pour bien répondre aux besoins des familles. L'intervenante doit bien connaître ses propres repères culturels et être attentive à l'influence que ceux-ci peuvent avoir sur son attitude dans le développement de la relation avec les familles.

En quoi est-ce important d'avoir une sensibilité culturelle ?

- Afin d'avoir une compréhension fine des besoins de la famille et de la communauté dans laquelle elle vit
- Afin de tenir compte des différents réseaux et du contexte socio-économique de la famille, et d'identifier avec elle des opportunités d'améliorer son bien-être

Quelques stratégies à privilégier pour favoriser la sensibilité culturelle

- S'intéresser au vécu migratoire des familles, afin de cerner les éléments pouvant accroître leur vulnérabilité et miser sur les aspects qui sont favorables à leur bien-être
- Adapter la fréquence et la durée du suivi
- Répondre aux besoins liés à la participation des familles aux sphères économique, politique, sociale et culturelle (ex. : développement d'un réseau social, service d'interprétariat, information sur les services offerts dans le RSSS et disponibles dans le quartier)
- Valoriser les pratiques traditionnelles qui visent le bien-être de l'enfant et de la famille (comportements, traditions, rituels)
- S'abstenir de généraliser et de faire usage de stéréotypes sur la base de l'origine, de l'ethnie, de la race, des croyances et de la religion

Comment appliquer ces stratégies dans le cadre de la passation de la grille ?

- Se distancer de sa propre culture et considérer avec égard les valeurs, croyances, repères culturels et pratiques de la famille
- Intervenir pour répondre aux défis identifiés par la famille (ex. : l'installation dans la société d'accueil, l'inclusion et l'implication dans les sphères économique, sociale, culturelle et religieuse de la société, l'accompagnement à des activités dans le quartier ou à des ressources communautaires, etc.)
- Soutenir la construction d'un réseau social
- Faire connaître les services et les ressources du milieu

3.4 Faire la synthèse des besoins priorisés par la famille

L'un des objectifs de la grille est de faciliter la priorisation des besoins à inclure dans le plan d'intervention (PI) par la famille et l'intervenante. Le PI doit miser sur les forces de la famille et sur ses expériences de réussite pour l'aider à relever les défis qu'elle rencontre. Il doit s'inscrire dans le respect de ce qui est jugé prioritaire pour la famille et de ce qui favorise une réponse optimale aux besoins de l'enfant.

En quoi est-ce important de faire la synthèse des besoins priorisés par la famille ?

- Pour s'assurer que le PI repose sur la compréhension qu'ont les parents de leurs besoins
- Pour faire en sorte que les besoins identifiés soient bien ceux jugés importants par les parents et pour convenir avec eux des moyens à prendre pour y répondre
- Pour favoriser une démarche qui reconnaît le pouvoir d'agir de la famille et qui permet un dialogue au cœur duquel les parents participent activement

Quelques stratégies à privilégier pour favoriser la synthèse des besoins avec la famille

- Reconnaître l'expertise des parents dans l'analyse de leurs besoins et leur priorisation
- Aider la famille à mettre en mots ses besoins et son projet de vie familial
- Partager avec la famille les constats retenus à la suite de l'analyse des besoins

Comment appliquer ces stratégies dans le cadre de la passation de la grille ?

Chacune des sections de la grille se conclut par des questions visant à déterminer les besoins prioritaires à inclure dans le PI :

- accueillir avec ouverture et respect les propos des parents;
- valider auprès des parents ce qui doit être inscrit dans les espaces prévus à cet effet;
- discuter des accords et désaccords ou des différences de perception sur ce qui est jugé le plus positif, le plus inquiétant et sur les aspects pour lesquels une aide est souhaitée en priorité;
- échanger avec les parents sur leurs forces et leurs sujets de fierté.

3.5 Analyser les besoins en continu

L'analyse des besoins est un processus dynamique qui s'effectue en continu puisque les besoins des familles évoluent continuellement. La grille est utilisée à divers moments dans le processus des SIPPE, comme il est précisé dans le document *Arbre de soutien à la décision pour le choix du bon service selon les besoins*, soit :

- en début de suivi, après avoir déterminé l'admissibilité de la famille aux SIPPE;
- en cours de suivi;
- au moment de la réévaluation de l'admissibilité aux SIPPE.

L'intervenante demeure à l'affût des nouveaux besoins des familles suivies et ajuste, lorsque nécessaire, son accompagnement. Elle révisé le PI périodiquement suivant l'analyse des besoins effectuée.

Suivant les constats tirés de l'analyse des besoins, la réponse à certains besoins spécifiques des familles demande parfois une collaboration entre professionnels de divers programmes ou services, telle que :

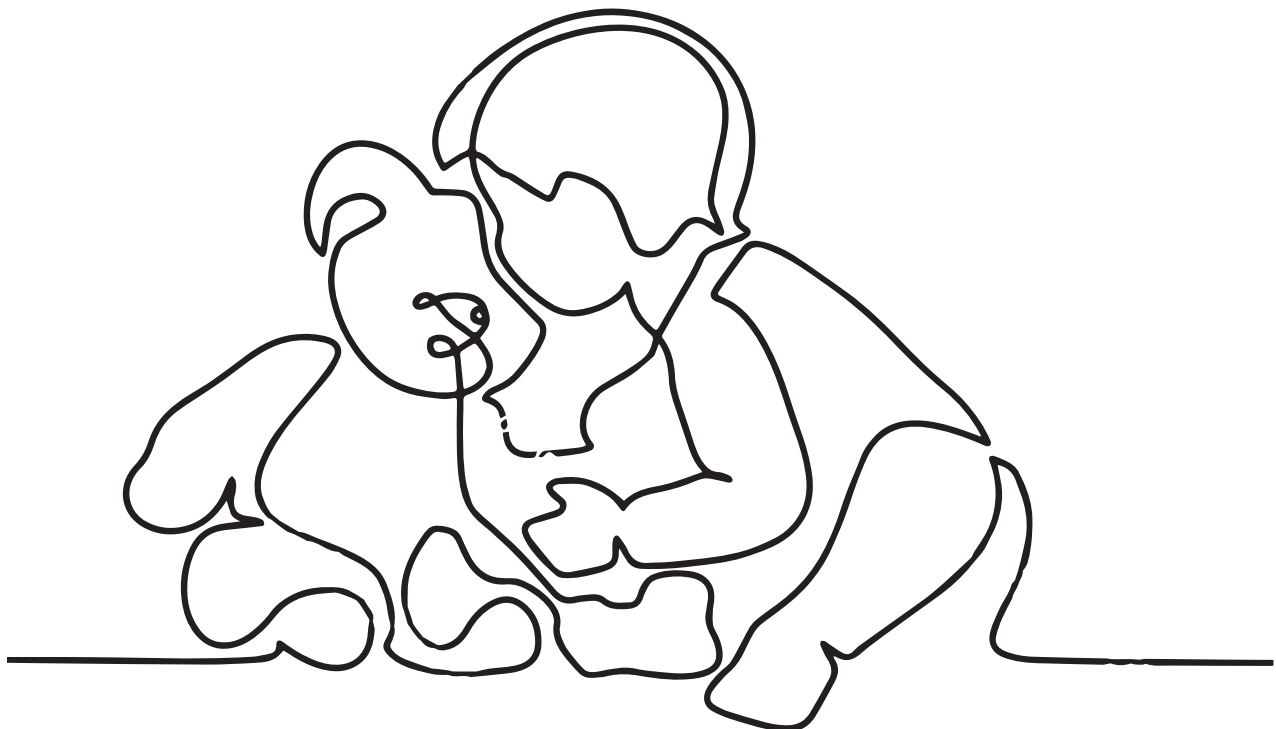
- une co-intervention auprès de la famille, par une intervenante des SIPPE et une autre intervenante, au cours d'un même épisode de services, pour répondre à des besoins spécifiques qui dépassent le cadre des SIPPE. Les intervenantes impliquées dans cette co-intervention collaborent de façon étroite et assurent un soutien en continu à la famille;
- l'orientation de la famille vers d'autres services que ceux des SIPPE afin de répondre plus adéquatement à ses besoins. Dans ce contexte, l'intervenante s'assure d'effectuer un accompagnement et une transition personnalisés pour préserver le lien de confiance établi et éviter toute rupture de services. Un plan de services individualisé (PSI) est réalisé en étroite collaboration avec la famille si d'autres établissements ou partenaires sont déjà impliqués auprès d'elle.

Lorsque plusieurs intervenantes des SIPPE s'impliquent auprès d'une même famille, il est important de tirer profit de la contribution de chacune dans le but de mieux répondre à ses besoins et de la soutenir dans sa démarche.

Il est suggéré :

- d'utiliser la même grille pour éviter de répéter la démarche et poser les mêmes questions;
- d'avoir une compréhension partagée des rôles de chacun pour la passation de la grille;
- de se partager l'analyse des besoins de la famille ;
- de tenir l'équipe au courant de toute information pertinente et utile;
- d'utiliser les espaces de dialogue en place (ex. : rencontres d'équipe des SIPPE) pour échanger sur les besoins de la famille.

Somme toute, l'équipe est invitée à se concerter pour convenir de la démarche à adopter, dans un souci de cohérence clinique et de complémentarité des expertises.



Grille d'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE

Une grille élaborée dans le cadre d'une démarche rigoureuse

Le MSSS a confié à la Direction de l'évaluation et du soutien à l'amélioration des modes d'intervention – services sociaux et santé mentale, de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) le mandat d'élaborer une grille commune d'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE pour toutes les régions du Québec. Dans le contexte d'une démarche scientifique, la grille a fait l'objet d'une validation de contenu et de consultations auprès d'acteurs clés :

- des familles et des intervenants des SIPPE;
- un panel d'experts composé de chercheurs (U Laval, UQAM, UQO, UQTR), d'une représentante de l'INSPQ et d'une représentante de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, qui a appliqué une méthode délibérative de consensus (RAM) pour déterminer le contenu de la grille, basée sur une analyse d'outils recensés dans la littérature (au Québec et dans d'autres pays) et auprès des équipes des SIPPE des CISSS et CIUSSS;
- un comité de travail formé de représentants du MSSS et de l'INSPQ, ainsi que de gestionnaires et d'intervenantes (une infirmière clinicienne et une travailleuse sociale) de CISSS et CIUSSS travaillant dans des équipes des SIPPE.

En complément aux autres documents sur les SIPPE

Ce manuel d'utilisation de la Grille d'analyse des besoins des familles suivies dans les SIPPE tient compte des documents suivants élaborés par le MSSS :

- *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité – Cadre de référence (SIPPE) (2019);*
- *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité – Balises de l'intervention (SIPPE) (2019);*
- *Guide de pratiques pour accompagner les familles : à l'intention des intervenants des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) (2016);*
- *Guide d'intervention auprès des familles d'immigration récente – Naître ici et venir d'ailleurs (SIPPE) (2007).*